

---

## Adresse de la société populaire de Tours qui félicite la Convention sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Tours qui félicite la Convention sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 385;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36253\\_t2\\_0385\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36253_t2_0385_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

surer le triomphe et la gloire de la République française une et indivisible. C'est pour atteindre ce but si cher à nos cœurs que nous nous empressons de faire parvenir à la trésorerie nationale 45 marcs d'argenterie provenant de l'église de notre commune, un marc et demi et 4 gros qui servoient de monture des épées et 3 croix du ci-devant ordre de St-Louis.

Agréez, Citoyens Représentants, notre offrande patriotique, puisse-[t]-elle en augmentant les ressources immenses de la République, l'assurer sur des bases fermes et inébranlables, puisse son attitude fière et invincible déconcerter les traîtres, exterminer les tyrans et faire triompher le règne de la loi, l'empire des sans-culottes.»

AMET, MORIZOT (*maire*), SUCHET, CALLIER l'aîné, CALLIER, BOREL, PARIZOT fils, DERRICY, BARDOUILLET, PRODHON.

## 26

**La société populaire de Tours félicite la Convention sur l'établissement du gouvernement révolutionnaire (1).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[Tours, 16 niv. II A la Conv.] (3)

« Les modérés nous disoient sans cesse, la révolution est faite et cependant chaque jour eût amené la contre-révolution si des âmes énergiques n'eussent élevé une Montagne salulaire du sommet de laquelle vient de sortir ce gouvernement provisoire qui doit consolider à jamais l'édifice naissant de la République; nous les avons adoptés avec enthousiasme, ces principes révolutionnaires et nous serons justes mais inflexibles comme eux. Que la foudre éclate, et nous nous empresserons de la diriger sur les têtes coupables. Nous indiquerons à la vengeance et à la justice nationale ceux qui conspirent contre la liberté, ainsi que ceux qui n'ont rien fait pour elle : ne craignez pas, Législateurs, de nous voir nous apitoyer sur le sort de ces hommes ou perfides ou insoucians, frappés par la grande mesure que vous avez décrétée; nous y applaudissons avec autant de transport que nous montrerons de zèle et d'énergie pour défendre les patriotes qui pourroient s'en trouver les victimes innocentes. Guerre à mort aux aristocrates, aux modérés, aux égoïstes; appui, secours et fraternité aux amis de la République.

Continuez, Législateurs, de marcher à grands pas dans la carrière révolutionnaire. Ce n'est que par ce chemin hérissé d'écueils que vous nous conduirez promptement à la paix. Mais aussi plus ce terme est désirable, plus la vengeance nationale doit s'appesantir sur quiconque voudroit l'éloigner.

Déjà du nord au midi, déjà dans les contrées de l'Ouest, la victoire couronne les armes de la République mais nous ne nous endormons pas dans les succès, comme nous ne nous sommes pas laissés abattre dans les revers. Ne redonnez à la statue de la loi, ses formes constitutionnelles que quand tous les ennemis du dedans et du dehors

seront anéantis. Ne vous reposez enfin que quand vous aurez rempli l'objet de votre mission, le salut du peuple, alors seulement, vous aurez bien mérité de lui et de l'humanité.»

VEAU le j<sup>e</sup> (*présid.*), CHALMEL (*secrét.*), MARESCHAL (*secrét.*).

## 27

**Le conseil-général et la société populaire de la commune de Seyssel, département de l'Ain, font passer le procès-verbal de la fête qui a eu lieu dans leur commune, pour le temple de la Raison et la prise de Toulon (1).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[Extrait des délibérations du Conseil g<sup>al</sup>, 10 niv. II] (3)

Ce jourd'huy jour de décade, la commune de Seyssel-l'Ain, a fait la fête de la reprise de Toulon, ensuite de la proclamation de la municipalité du jour d'hier.

Cette fête a été annoncée la veille par le son des boîtes et de la cloche et par une illumination générale. En ce jourd'huy dès l'aube du jour, on a entendu le ronflement des boîtes et le son de la cloche.

La garde nationale s'est mise sous les armes et sur les neuf heures du matin, le Conseil général s'est rendu en la maison du c<sup>n</sup> Claude Laurent Montanier, où était logé le c<sup>n</sup> Gouly représentant du peuple envoyé près ce département qui est venu visiter cette commune et l'a invité selon l'offre qu'il en avoit faite hier d'assister à la cérémonie de cette fête.

Ce brave Montagnard s'est empressé à donner à cette auguste fête par sa présence et par ses discours tout l'éclat possible.

Il a marché avec le Conseil général à la tête de la garde nationale qui était suivie par une foule immense, arrivé au-devant de la Maison commune, il a prononcé un petit discours très pathétique sur l'union et la concorde qui règnent dans cette commune, sur la nécessité de la maintenir, sur la joie et la satisfaction que nous devons avoir de la reprise de Toulon, et la haine implacable que nous devons vouer aux tyrans et despotes coalisés, sur la ferme confiance que nous devons à nos armées qui vont de succès en succès et sur la représentation nationale qui doit être notre unique boussole.

Le citoyen représentant a été vivement applaudi et on a entendu de toutes parts les cris répétés de Vive la République une et indivisible. Vive la Convention nationale, Vive la Montagne. Parmi ces cris était mêlé les bruits des boîtes.

Il a été ensuite battu un banc et lecture a été faite au peuple assemblé par l'agent national de la commune de la relation de la reprise de Toulon.

On s'est ensuite mis en marche pour faire le circuit de la commune, nos frères de Belley, et le chef des Légions qui avoient accompagné en cette commune le citoyen représentant Gouly, ont été de la fête. On chantait en marchant

(1) P.V., XXIX, 275; J. Sablier, n° 1081.

(2) B<sup>in</sup>, 27 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C. 289, pl. 894, p. 8.

(1) P.V., XXIX, 275; J. Sablier, n° 1081.

(2) B<sup>in</sup>, 27 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C. 289, pl. 894, p. 10, 11, 12.